



Autorité environnementale

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html>

**ZAC « Cogneau-Larivot (OIN n°5) »
à Matoury (973)
Constat de retrait**

n°Ae : 2021-61

Avis délibéré n° 2021-61 adopté lors de la séance du 22 septembre 2021

Constat de retrait d'une demande d'avis

*

* *

L'Ae a été saisie pour avis par le préfet de la Guyane, l'ensemble des pièces constitutives du dossier ayant été reçues le 25 juin 2021. Il en a été accusé réception par courrier du 8 juillet 2021.

Par courrier en date du 21 septembre 2021, annexé, le préfet de Guyane a informé le président de l'Ae de sa décision de retirer le dossier de demande d'avis sur le projet de création de la ZAC « Cogneau-Larivot OIN n°5 » à Matoury.

Réunie en séance le 22 septembre 2021, l'Ae a été informée par son président qu'il convenait de prendre acte de ce retrait.

Direction de l'aménagement des
territoires et de la transition écologique

Cayenne, le **21 SEP. 2021**

Service urbanisme, logement et
aménagement

Le Préfet

à

Unité pilotage OIN

Monsieur le Président de l'Autorité environnementale

Affaire suivie par : Aude Carpentier
tél : 05 94 39 81 90
aude.carpentier@developpement-
durable.gouv.fr

Conseil général de l'environnement et du développement durable

Philippe Ledenvic

Objet : retrait du projet de dossier de création de la ZAC Cogneau - Larivot

PJ : courrier du directeur de l'établissement public foncier et d'aménagement

L'Établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane (EPFAG) est chargé de la mise en œuvre de l'opération d'intérêt national des principaux pôles urbains de Guyane.

À ce titre, il a déposé auprès des services de l'État en Guyane le dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) relative à la première phase d'aménagement du secteur Cogneau Larivot à Matoury, que j'ai soumis pour avis à la formation d'autorité environnementale du CGEDD le 25 juin 2021.

Dans le cadre de l'instruction, de nouvelles informations non connues au moment du dépôt du dossier ont été communiquées par l'EPFAG (ajustement du projet aux travaux du pont du Larivot, inventaire naturaliste complémentaire). Dans ce contexte, l'EPFAG a décidé de retirer le dossier actuel de création de ZAC par courrier en date du 15 septembre 2021.

Par conséquent, j'annule la demande d'avis de l'autorité environnementale sur ce projet dans le cadre de la création administrative de la ZAC.

Néanmoins, l'EPFAG et mes services sollicitent vos premiers retours sur le dossier actuel de manière à les intégrer dans l'actualisation du dossier qui s'impose pour un prochain dépôt.

Le Préfet

Thierry QUEFFELEC